

---

## Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

---

Assemblée ordinaire du lundi 19 mars 2007  
Séance tenue le 19 mars 2007

Résolution: CM07 0114

---

**Approuver le projet d'acte par lequel la Ville cède à la Société d'habitation et de développement de Montréal, un terrain vague d'une superficie approximative de 368 739 mètres carrés, connu comme étant le site Contrecoeur, situé à l'intérieur du quadrilatère délimité par la rue Sherbrooke au sud, la carrière Lafarge et les limites territoriales de Montréal-Est à l'est, les limites territoriales de l'arrondissement d'Anjou au nord et les rues Jacques-Porlier et Eugène-Achard à l'ouest**

VU la recommandation du comité exécutif en date du 14 mars 2007 par sa résolution CE07 0327;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède à la Société d'habitation et de développement de Montréal, un terrain vague connu comme étant le site Contrecoeur, situé dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à l'intérieur du quadrilatère délimité par la rue Sherbrooke au sud, la carrière Lafarge et les limites territoriales de Montréal-Est à l'est, les limites territoriales de l'arrondissement d'Anjou au nord et les rues Jacques-Porlier et Eugène-Achard à l'ouest, d'une superficie approximative de 368 739 m<sup>2</sup>, pour un montant représentant 70 % des profits nets, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions prévus au projet d'acte;
- 2- d'autoriser la fermeture comme domaine public des rues et ruelles situées dans le périmètre du terrain vendu;
- 3- d'imputer cette recette, le cas échéant, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4- d'autoriser le greffier par intérim à signer un acte de cession des parties des lots 1 294 119, 1294 414 et 1 293 350, le tout tel que stipulé au présent projet d'acte au titre « Engagement de la Société à racheter et rétrocéder », les termes et conditions des dispositions de ce titre étant dûment approuvés par la direction du contentieux.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.13 1074312002  
/ld

Gérald TREMBLAY

---

Maire

Colette FRASER

---

Greffière adjointe par intérim

(certifié conforme)

---

Colette FRASER  
Greffière adjointe par intérim

Signée électroniquement le 21 mars 2007